

Parc national de la Guadeloupe

Orientation 02.4.2. : Promouvoir les activités économiques et les pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes

[...]

- **Mesure 2.4.2.2. : Promouvoir un développement maîtrisé d'activités de nature éco-responsables**

Encadrées dans les zones coeurs, les activités de pleine nature ont un important potentiel de développement en aire d'adhésion et en aire maritime adjacente, avec une grande diversité de disciplines praticables en mer comme à terre : randonnée, équitation, VTT, canyonisme, plongée, kayak de mer... La promotion d'un tourisme de nature et de qualité dans le parc national passe par le développement de ces activités et l'exemplarité de leur pratique, que ce soit par les professionnels ou par les particuliers.

L'objectif sera de faire du parc national un territoire modèle pour les sports de nature éco-responsables. Ainsi les initiatives déjà engagées pour limiter les impacts sur les milieux naturels, telles que le code de la plongée responsable, pourront être étendues à l'ensemble des disciplines, et leur développement sera soutenu. La réflexion sera également poursuivie avec les pratiquants des sports motorisés tels que les véhicules nautiques à moteur (jet-skis) en mer pour en réduire les impacts, y compris dans l'organisation des manifestations et l'aménagement des sites. Une attention particulière sera apportée aux activités impliquant des mammifères marins, notamment en relation avec le sanctuaire AGOA.

Déclinaison possible de la mesure :

- Élaborer des codes de bonnes pratiques ou encore de contrat de partenariats avec les entreprises d'activités de pleine nature concernées
- Soutenir les pratiquants des activités de pleine nature
- Développer des outils de reconnaissance environnementale pour les professionnels (tels que la Marque de confiance du parc national)
- Promouvoir le respect de l'environnement lors des compétitions et manifestations (étapes de courses sur le thème de l'éco-responsabilité, communication auprès des coureurs et du public...)

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Service de l'État en charge des sports
- Établissement public du parc national
- Associations et fédérations sportives
- Collectivités territoriales

- **Mesure 2.4.2.3. : Aménager un circuit d'interprétation exemplaire : la boucle du**

Page 1 / 3

Parc national de la Guadeloupe

Nord Grande Terre

Le Nord Grande Terre bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel tant du point de vue de ses paysages uniques que de l'inestimable richesse biologique qu'ils abritent. Cette valeur patrimoniale est d'ailleurs bien connue puisque deux projets d'envergure visant au développement de l'écotourisme et des activités de plein air sont actuellement à l'étude ; il s'agit du classement du site des Falaises et de la Réserve Biologique du Nord Grande Terre. De nombreux sites sont très fréquentés : la Pointe de la Grande-Vigie et les falaises, la Porte d'Enfer, le Trou du Souffleur, les Marches des Esclaves, la plage de la Caravelle, la plage du Souffleur, le littoral de la Pointe d'Antigues et les Marais de Port-Louis, la Pointe de Sable et les mangroves du Grand Cul de Sac Marin... L'histoire de cette région est également riche et les paysages agricoles ne cessent de rappeler aux visiteurs le souvenir des Hommes qui l'ont façonné : les vestiges amérindiens, les nombreux moulins, les voies ferrées et les canaux artificiels constituent autant de témoignage d'un passé révolu et mériteraient d'être mis en valeur. Malheureusement, ces sites sont finalement assez peu mis en valeur du fait de leur éloignement des centres touristiques, du manque d'infrastructures d'accueil et d'animation et de l'insuffisance des activités proposées. Ainsi, les visiteurs passent généralement brièvement sur chaque site et demeurent peu de temps dans le Nord Grande Terre. C'est pourquoi il a été décidé de réaliser une boucle de plus de 70 km, projet d'envergure source d'une centaine d'emplois, associant à un sentier d'interprétation patrimonial (naturel et culturel) un ensemble d'activités (randonnées, sentier de randonnée sous-marine, équitation, vélo tout terrain) et de services (hébergement, restauration, agrotourisme) éco-responsables de haute valeur permettant de ferrer les visiteurs un minimum de 3 jours en moyenne.

Déclinaison possible de la mesure :

- Définir le tracé en valorisant les traces existantes
- Nettoyer différents sites naturels (dont un fond sous-marin)
- Définir des sentiers d'interprétation patrimoniale
- Organiser l'offre de services et labelliser les entreprises écotouristiques
- Mettre en place un ensemble d'activités variées
- Établir un programme d'animation le long de la boucle

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- **Collectivités territoriales**
- Établissement public du parc national
- Services de l'État en charge des sports, de l'agriculture, de la santé publique, de l'environnement et de la culture
- Office national des forêts
- Conservatoire du littoral
- Chambre d'agriculture
- Association
- Offices de tourisme et Syndicats d'initiative

Parc national de la Guadeloupe

[...]

Page 61 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3032

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-16 16:00